

Séance du Conseil de Ville du 27 octobre 2025

Préavis du Conseil communal sur les motions et les postulats

Développement de la motion

5.05/25

« Projet pilote de Vieille Ville sans voiture »

Auteur / e	Florine Jardin, Groupe PCSI		
But visé	Projet pilote de Vieille Ville sans voiture		
Préavis	Accepté / e	Refusé / e	Transformée en postulat
Motifs	La motion propose d'élaborer un projet pilote de Vieille Ville sans voiture afin de mettre en place une zone piétonne sous forme d'essai. Il est indiqué qu'il ne s'agit pas de tout interdire, mais de laisser sous certaines conditions une accessibilité pour les livraisons, les riverains et les véhicules d'urgences. Le projet de réaménagement de la Place Roland-Béguelin et des rues attenantes a été élaboré après une étude menée durant plusieurs années, dans le cadre d'un large processus participatif qui a été conduit avec tous les acteurs concernés (commerçants, habitants, partis politiques, en étroite collaboration avec la Commission de la Vieille Ville. Ce projet, qui a été déposé publiquement, incluait le projet d'une zone de rencontre, soit une zone 20km/h qui maintenait les circulations comme à ce jour, mais à vitesse réduite, en offrant une meilleure sécurité pour les cyclistes et les piétons (qui seraient prioritaires avec le nouveau concept retenu). La question de la gestion du trafic et de la vitesse de circulation a été longuement discutée lors de cette étude et la zone de rencontre, même si elle n'a pas été acceptée par toutes les parties concernées (certaines n'étaient pas favorables à un abaissement des vitesses), tous les acteurs ont validé le principe du maintien du système de circulation actuelle, en veillant à faire respecter la durée du stationnement et les heures de fermeture en soirée. L'idée d'une zone piétonne n'a donc pas été retenue dans le cadre de ce processus et remettrait en question le travail de fonds fait durant plusieurs années. La prise de température faites auprès des milieux concernés laisse apparaître une forte opposition qui risquerait de s'exprimer contre le projet de Vieille Ville sans voiture, avec une impossibilité d'accès pour les clients des commerces en particulier. Une telle mesure, appliquée de manière large, soit la plupart du temps, conduirait inmanquablement à une perte d'attractivité des commerces et des risques de délocalisation dans des secteurs ou des communes qui n'imposent pas de telles restrictions. Les acteurs concernés estiment que Delémont n'a pas une taille critique suffisante pour une zone piétonne à large échelle et de manière permanente. La question de la gestion du trafic en cas de fermeture de la Vieille Ville poserait de gros problèmes de mise en œuvre et de contrôle. Cette question s'était posée par le passé, pour la fermeture durant la nuit, à l'aide de bornes automatiques. Cela était pratiquement impossible à réaliser : il faudrait établir un système avec un code d'accès pour tous les habitants, les riverains et les commerçants, qui est très chronophage à gérer, avec des changements fréquents. Pour les livraisons, une fermeture physique est également impossible. Sans ce genre de fermeture, il faudrait une présence policière permanente pour faire respecter l'interdiction. Le Conseil communal estime dans ce contexte que la motion ne peut pas être acceptée. Par contre, il est favorable à des applications ponctuelles, avec une fermeture partielle ou totale de la Vieille Ville pour des manifestations, pour autant que cela permette de créer une plus-value pour la ville et ses commerçants, par exemple comme cela se pratique pour le marché, la foire, Delémont BD ou encore le marché de Noël. Ces restrictions doivent se faire en concertation avec les milieux concernés. Concernant la suite du projet de réaménagement de la Place Roland-Béguelin et des rues attenantes, le Conseil communal a décidé de reporter le dossier : l'urgence du changement des infrastructures souterraines et du réaménagement de la place peut être différée de quelques années, ceci afin d'entreprendre en priorité des travaux à l'avenue de la Gare dont l'état actuel, autant les infrastructures que les vitrines vides, donne une mauvaise image de la ville pour toutes les personnes qui viennent à Delémont, celle-ci jouant un rôle de porte d'entrée. Il est en effet nécessaire d'améliorer cette avenue qui fait office de lien principal entre la Gare et la Vieille Ville et qui doit jouer un rôle d'attracteur commercial entre ces deux pôles.		

Le but visé est de créer une zone de rencontre 20 km/h avec une arborisation généreuse, des trottoirs élargis, et de mener en parallèle, dans le cadre du plan spécial, une réflexion sur l'avenir des rez-de-chaussée et leur redynamisation, tout en veillant à maintenir les commerces actuels. Il s'agit donc de développer un projet qui permette d'apporter un soutien aux commerçants et une redynamisation de cet endroit de la Ville avec des nouveaux concepts qui doivent tenir compte des nouvelles pratiques dans les domaines du commerce, de l'habitation ou de l'artisanat. Afin de profiter des subventions de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération, un début des travaux devrait être engagé dès fin 2027.

Concernant la Vieille Ville, il reste néanmoins la rue du 23-juin qui manque actuellement d'une arborisation qui fait défaut avec le réchauffement climatique et la problématique de la zone de rencontre qui est globalement bien acceptée par tous les milieux concernés. Le Conseil communal pense toujours que cette étape zone de rencontre pourrait rencontrer un meilleur compromis entre les différents acteurs de la Vieille Ville sachant qu'à long terme, en cas de succès de la zone de rencontre, une solution d'une Vieille Ville piétonne pourrait être envisagée plus sereinement. En conséquence, il serait possible, sans travaux trop importants, de mettre en place dans un premier temps une zone de rencontre, dans l'attente d'un réaménagement plus important après la réalisation des travaux de l'avenue de la Gare.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal propose de transformer la motion sous forme de postulat, afin d'étudier les possibilités de mise en œuvre de manière progressive, lors de manifestations et autres événements notamment, et de l'accepter sous cette forme permettant de réaliser les analyses nécessaires avec tous les acteurs concernés.